



Chers clients,

Nous lançons une campagne de sensibilisation au changement climatique et au développement durable dans les résidences que nos gérances. Cette campagne a pour but de motiver les habitants à réduire leur consommation énergétique et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.



En tant que résident dans votre immeuble, vous savez mieux que la réalisation des travaux en copropriété est très souvent une démarche longue et complexe. Pourtant une rénovation énergétique bien menée conduit à un triple bénéfice :

1. Des économies d'énergie et donc des factures moins élevées ;
2. Un meilleur confort ;
3. Une augmentation de la valeur patrimoniale du bâtiment, car un logement bénéficiant d'un bon classement énergétique trouvera plus facilement acquéreur ou locataire grâce à ses charges moins élevées.

Il est donc primordial pour un syndic, de ne pas travailler seul, mais de s'entourer d'acteurs et de conseillers compétents pour réussir un projet de rénovation. Cet accompagnement permet aussi de présenter les bons arguments, d'anticiper les discussions et de rassurer les différents acteurs de la copropriété lors des assemblées générales.

Nous nous engageons dans des travaux de rénovation énergétique, de vous guider et de vous apporter toutes les informations utiles sur les techniques de rénovation, la réglementation et les aides financières.

Les principaux points d'interventions possibles dans les parties communes se font au niveau de l'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, du système de chauffage et de l'intégration d'installations d'énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques).

Veuillez noter que le ministère du développement durable et des infrastructures offre des aides financières pour des mesures servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables.

Pour un conseil en énergie ou pour autre question, n'hésitez pas à nous contacter : 58 08 40.

Sincères salutations,

Erik Wilhelm



Subsides - Administration de l'Environnement Service des économies d'énergie

Subsides pour conseil en énergie	
Conseil en énergie (dépend de la réalisation de mesures énergétiques dans MPF)	Max. €1225 par unité de logement
Subsides pour assainissement énergétique de maisons d'habitation existantes âgées de plus de 10 ans	
Isolation thermique de la toiture inclinée ou plate	€ 15-42 / m ²
Isolation thermique de la dalle supérieure contre zone non chauffée	€ 10-35 / m ²
Isolation thermique du mur contre sol ou zone non chauffé	€ 12-14 / m ²
Isolation thermique de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	€ 12-14 / m ²
Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	€ 20-36 / m ²
Mur extérieur (isolé du côté intérieur)	€ 20-36 / m ²
Fenêtres et portes-fenêtres (conjointement soit avec l'isolation thermique des murs extérieurs soit avec la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée)	€ 40-52 / m ²
Ventilation avec récupération de chaleur pour MPF (jusqu'à 80m ²)	€41 / m ² surface de référence énergétique max. €3280 par unité de logement
Subsides pour installations dans le domaine des énergies renouvelables	
Pompe à chaleur géothermique dans MPF	50% / max. €6000 par unité de logement
Installation solaire thermique-uniquement production d'eau chaude sanitaire dans MPF	50% / max. €2500 par unité de logement
Installation solaire thermique production d'eau chaude sanitaire combinée avec un appoint	50% / max. €4000 par unité de logement
Chaudière à granulés de bois ou chaudière à plaquettes de bois – MPF	40% / max. €4000 par unité de logement
Réseau de chaleur alimentant au moins deux maisons d'habitation	30% / max. €7500
Subsides pour installations photovoltaïques	
Panneaux Photovoltaïques réalisés sur MPF	20% / max. €15000
Subsides pour installations de récupération des eaux de pluies	
Installations de récupération des eaux de pluies	25% / max. €1000
MPF = Maison Plurifamiliale	